

LA
PICARDIE,
REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,
PUBLIÉE A AMIENS,
SOUS LES AUSPICES
DES ACADEMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS
DE LA SOMME, DE L'AISE, DE L'OISE & DU PAS-DE-CALAIS.

TOME ONZIÈME.

Année 1865.



AMIENS,
AU BUREAU DE LA REVUE,
CHEZ LENOEL-HEROUART, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES RABUISSONS, 30.

NOTE
SUR DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES,
PRATIQUÉES EN JUIN 1864,
DANS LE VALLON DES PETITES-DALLES,
A SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX, CANTON DE CANY,
(Seine-Inférieure).

Au mois de mai 1864 un mouvement de terrain, opéré dans le vallon des *Petites-Dalles* au pied de la *côte* dite de *Saint-Martin*, amena la découverte de quelques squelettes humains près desquels on trouva deux vases en terre noire, un sabre en fer et plusieurs autres objets du même métal. Ces objets furent soigneusement recueillis par M. l'abbé Masset, curé de Sassetot-le-Mauconduit, qui nous les réserva. Ce vénérable confrère poussa la bienveillance jusqu'à nous donner avis de la découverte, nous invitant à venir explorer un terrain qui promettait d'être fécond pour l'archéologie.

Dans le courant de juin suivant nous nous sommes rendu aux *Petites Dalles* et là, grâce à une allocation accordée par M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure et la permission du propriétaire, obtenue par le maire de Sassetot, nous

avons pu pratiquer, pendant plusieurs jours, la fouille que nous allons raconter.

Il faut dire avant toutes choses que la vue des objets conservés au presbytère nous a démontré tout de suite que nous avions affaire à un groupe de Francs ou de Saxons qui, après avoir occupé cette gorge maritime, étaient venus se reposer au pied de la colline, suivant le constant usage de ce temps là : « *olim apud veteres sepeliebantur in montibus,* » dit un auteur du XII^e siècle dont l'archéologie vérifie chaque jour l'assertion. Ajoutons immédiatement que l'exploration pratiquée n'a fait que confirmer nos présomptions premières.

Le cimetière que nous avons reconnu n'a pas moins de soixante mètres de longueur sur une largeur d'environ dix mètres. Une partie doit être déjà tombée à la mer, absolument comme à Etretat et à Sainte-Marguerite-sur-Mer. Aux Dalles, de même que dans les deux précédentes localités, la confection d'un corps de garde avait également révélé cette nécropole oubliée depuis si longtemps.

Notre exploration s'est bornée à reconnaître et à étudier environ quinze fosses taillées dans la craie comme toutes les sépultures franques de la Seine-Inférieure. La plupart des corps appartenaient à des adultes, deux ou trois seulement ont montré de jeunes sujets ; une des fosses était celle d'un enfant. Cette dernière était recouverte d'une pierre plate, recueillie au bord de la mer et dont le poli était dû au frottement des eaux et au roulement des vagues.

L'orientation des corps était pour ainsi dire commandée par la disposition du sol. Elle avait lieu forcément dans le sens de la vallée ; les pieds étaient tournés au Sud-Est et la tête au Nord-Ouest. Avec un peu de bonne volonté on pourrait voir dans cette disposition un symbolisme, et dire

qu'il s'agit ici d'une tribu d'envahisseurs venant de la mer et se dirigeant vers la terre. La face était constamment tournée vers le ciel et les mains rangées le long des côtes.

Plusieurs de nos morts ne nous ont rien donné ; mais huit d'entre eux nous ont présenté des vases placés aux pieds et jusque dans les jambes. Ces vases, en terre noire, sont cerclés et ressemblent, pour la terre comme pour la forme, à ceux d'Étretat et de Quévreville-la-Poterie. Les trois plus grands sont marqués à l'estampille et offrent sur la panse des décorations composées de filets et de damiers. Ce sont les motifs les plus communs de la céramique franque d'où ils sont passés dans l'architecture romane du XI^e siècle.

Par une particularité assez frappante, qui n'est pourtant pas sans analogue, tous ces vases étaient légèrement penchés, l'ouverture faiblement inclinée vers le corps. Cette position accidentelle ailleurs paraissait être ici la règle.

En dehors des vases, nous avons trouvé peu d'objets d'art sur les Francs des Dalles ; nous avons déjà dit qu'avant notre arrivée on avait recueilli un scramasaxe entier, long de cinquante centimètres et large de cinq. Nous en avons rencontré un second placé à la ceinture du mort, mais ce dernier avait été coupé par la moitié avant d'être mis dans la tombe. Ce n'est pas la première fois que pareille circonstance se rencontre ; déjà nous l'avions observée en 1859, dans le cimetière franc de Sommery, près Forges et nous l'avions également remarquée à Envermeu et ailleurs. Nous croyons que le motif de cette coupure était d'arrêter, dans leur œuvre impie, les violateurs de sépultures. Avec le sabre nous avons trouvé également une boucle et un couteau en fer.

Un autre couteau, aussi en fer, avec boucle du même métal, a été recueilli dans une autre sépulture ; mais la plus

belle pièce qui soit sortie de ce cimetière est un magnifique éperon de bronze d'une conservation parfaite. Cet éperon, long de quatorze centimètres et large de onze à son ouverture, est muni, dans sa partie circulaire, d'une pointe saillante d'un centimètre. A l'extrémité de chaque branche est une ouverture longue de trois centimètres et large de trois millimètres, destinée à passer la courroie dont il reste encore deux instruments de bronze.

Cet éperon, qui était seul suivant la coutume antique, se trouvait placé aux pieds d'un très fort sujet dont les ossements étaient très bien en place. Malgré cela, cette sépulture nous a grandement trompé dans nos espérances. La vue de l'éperon, qui s'était présenté le premier, nous avait fait soupçonner la présence d'un chevalier, d'après cette maxime féodale bien connue : « Vilain ne sait pas ce que valent éperons. » Mais par une fatalité incroyable, cette fosse, qui n'avait jamais bougé, ne renfermait aucun autre objet de métal. Nous regardons ceci comme inexplicable.

Des éperons ne sont pas sans exemple dans les sépultures franques ; nous même en avons trouvé deux en fer dans le cimetière d'Envermeu (1). M. Lindenschmit, de Mayence, en a également recueilli un en bronze dans les tombes franques de Selzen (2), M. Troyon en a rencontré un plus complet dans un tombeau de Bel-Air en Suisse (3), M. Dufresne, de Metz, en a recueilli un très beau dans le cimetière austrasien

(1) *Séult. Gaul. Rom. Franq. et Normandes*, p. 177.

(2) Lindenschmit, *Das germanische todtenlager bei Selzeu*, p. 4.

(3) Troyon, *Descript. des tombeaux de Bel-Air, près Lauzanne*, p. 5. pl. V. fig. 13.

de Farébersviller, en Lorraine (1), mais, quoiqu'il soit aussi en bronze et très beau, cependant nous le croyons inférieur à celui des Dalles qui est fort remarquable.

Enfin dans ses « *Antiquités de nos ancêtres païens*, » M. Lindenschmit consacre toute une planche à reproduire des éperons de bronze et à pointe qu'il appelle *romains*. Ces éperons se trouvent dans divers Musées de l'Allemagne. Deux d'entre eux, les n^{os} 3 et 4, de la planche VII du 2^e vol. du recueil ressemblent beaucoup à celui des Dalles. Ces éperons se voient dans les collections de Mayence et de Wiesbaden (2).

Nous savons même que la coutume d'éperonner les morts, écuyers ou chevaliers, a traversé le moyen-âge. On en cite des exemples dans les cimetières chrétiens de l'Angleterre (3), et, en 1861, nous avons eu l'occasion d'en signaler un très curieux dans une sépulture d'Etaples du XIII^e ou du XIV^e siècle (4).

Nous conviendrons aisément que le cimetière des Petites-Dalles, que nous n'avons pas exploré dans son entier, nous a fourni peu d'objets d'art pour nos musées. Sa pauvreté même est cause que nous n'avons pas poussé plus loin notre exploration, mais on conviendra du moins qu'il nous a donné pour notre pays une page d'histoire. Ces fouilles nous ont révélé un point géographique de plus pour la période franque. La

(1) Dufresne, *Notice sur des sépult. Gallo-franq. trouvées en 1854, à Farébersviller (Moselle)*, p. 6 et 7. fig. 5.

(2) Lindenschmit, *Die ultihermer unserer Heidnischen vorzeit*, Bond 2, Hest, 1, tos, 7.

(3) *Gentleman's magazine* de décembre 1860, p. 6, 7.

(4) *Notice sur une sépulture chrétienne du moyen-âge trouvée à Etaples, en 1861*, p. 6-8, 15-16.

géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire est bien limitée et bien circonscrite ; nos cimetières francs l'étendront et la complèteront. Les sépultures mérovingiennes de la Normandie nous ont révélé plus de points de l'ancienne Neustrie, que les deux grands chroniqueurs de la première race ne nous font connaître de localités de l'ancienne France.

Le cimetière des Dalles ajoute aussi un argument de plus à une thèse que nous cherchions à établir. Nous avons toujours pensé que nos vallées littorales avaient été recherchées et occupées par les conquérants germains et scandinaves, envahisseurs de la Gaule et de la France. Depuis trente ans que nous nous occupons d'archéologie souterraine, nous avons pu constater l'existence de sépultures Saxonnnes, Mérovingiennes, Carlovingiennes ou Normandes des premiers temps, au Tréport, à Dieppe, à Pourville, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, à Veules, à Saint-Valery-en-Caux, à Saint-Pierre-en-Port, à Yport, à Veulettes et à Etretat. Nous sommes convaincu aujourd'hui que les autres vallées qui n'ont pas encore dit leur mot parleront un jour. Puisseons-nous vivre assez pour entendre et comprendre leur langue, morte depuis tant d'années.

L'existence des Dalles tout humble qu'elle est aujourd'hui, nous est cependant connue par des documents historiques : mais ces documents ne commencent qu'au XIII^e siècle ; du moins nous ne connaissons que ceux-là.

En 1252 Henri Mauconduit (Henricus Maleconductus) chevalier, vicomte de Blossville, châtelain de Sassetot, Criquetot et autres lieux, signe une charte par laquelle il transige avec l'abbé de Fécamp, son puissant voisin, à propos de certains droits litigieux et contestés entre eux. Par cet acte il abandonne pour une somme de deux cent

livres le droit qu'il prétendait avoir d'acheter au port de Saint-Valery des harengs, des maquereaux ou toute espèce de poissons. Il reconnaît qu'il devra désormais être traité comme un étranger quelconque. Il déclare aussi renoncer aux mêmes droits qu'il prétendait avoir sur les autres ports soumis à l'abbé de Fécamp, tels que Veulettes, les Dalles et les Dallettes. « Quant aux Dalles et aux Dallettes, ajoute-t-il, je reconnais volontiers que je ne puis y exercer aucun droit de pêche. » *In portu sive habulo suo de Sancto Valerico nullum jus habeo emendi, vel petendi allectia, makerellos aut aliquos alios pisces nisi tanquam aliquis extraneus; nec etiam in aliis portibus suis de Welettis, de Dalis et de Daletis. Apud Dalos et Daletos nullam aquaticam habere possum.* »

On voit qu'alors les Dalles étaient déjà habitées par des pêcheurs comme elles le sont encore aujourd'hui; on assure même qu'il y avait des barques côtières que l'on virait à force de bras comme cela se voit à Yport et à Etretat. En 1735 il y avait aux Grandes-Dalles sept cabestans et six bateaux de 6 à 8 tonneaux: en 1751 on comptait sept bateaux du même tonnage (1). Une tradition locale soutient que le terrible coup de vent de l'année 1753 fit périr corps et biens quatorze bateaux des Dalles (2). On ajoute que la marine

(1) J. Michel, *Notice sur le port de Fécamp*, p. 24, in-12 de 34 p., Havre 1865.

(2) Voici ce que dit à propos de cette tempête un chroniqueur Dieppois contemporain: « Le 23 juin de la dite année 1753, il s'est élevé sur les dix heures du matin un ouragan des plus terribles. Il y eut un grand nombre de pauvres matelots pêcheurs, qui périrent le long de la côte et et à l'entrée du port. Les Yolles, c'est-à-dire ceux qui sont destinez pour guider les navires qui entrent dans le port alloient tous les jours à la pesche

de ces vallées ne s'est pas relevée de cette catastrophe qui dépeupla le pays.

Les Dalles se composent de deux vallons d'environ trois kilomètres de longueur, et qui aboutissent à la mer. Elles encaissent à droite et à gauche le plateau où est assise la commune de Sassetot-le-Mauconduit. L'un de ces vallons, celui qui est situé vers le sud-ouest, s'appelle les Grandes-Dalles et celui qui est placé au nord-est porte le nom de Petites-Dalles, appellations qui proviennent sans doute de la grandeur relative des deux gorges.

Quant au mot *Dalles*, il signifie vallée dans les langues scandinaves ou tudesques. C'est en ce sens qu'il figure dans les noms de *Dieppedalle* (la vallée profonde), de *Roozendalle* (la vallée des roses), etc ; une pareille dénomination donnée et conservée à deux gorges maritimes de la Normandie témoigne, ce me semble, de la présence d'une population scandinave ou germanique.

Chose singulière, ces deux vallons des Dalles, si semblables entre eux, n'appartiennent point cependant à la même commune. Une moitié des Grandes-Dalles dépend de Sassetot et l'autre de Saint-Pierre-en-Port. Les Petites-Dalles sont également partagées entre Sassetot et Saint-Martin-aux-Buniaux. C'est sur cette dernière portion que nous avons fait nos fouilles.

L'Abbé COCHET.

des corps morts que l'on voyoit flottans sur les eaux, et les amenoient à terre pour les enterrer en terre sainte ou, par la charité de ces pauvres gens, ils étoient ensevelis par une quête que l'on faisoit dans leur quartier. »